



Le Conseil de l'OACI reconnaît les contributions exceptionnelles et les progrès faits par 28 États en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation

Publication immédiate

Montréal, le 29 septembre 2019 – Au cours des cérémonies d'ouverture de la 40e session de l'Assemblée cette semaine, le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu a remis à 28 États de toutes les régions de l'OACI des Certificats du Président du Conseil.

Ces Certificats ont été créés pour reconnaître les avancées considérables des États qui ont réussi à combler des lacunes en matière de sûreté et de supervision de la sécurité, et à améliorer la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées de l'OACI, comme l'ont montré les programmes d'audit de l'OACI.

Sur la base de leurs progrès en 2018, les 16 États suivants ont été reconnus par le Conseil de l'OACI lors de la cérémonie de cette année pour leurs progrès en matière de sécurité :

- 1) Azerbaïdjan
- 2) Bahreïn
- 3) Congo
- 4) Gabon
- 5) Géorgie
- 6) Ghana
- 7) Guatemala
- 8) Inde
- 9) Mauritanie
- 10) Monténégro
- 11) Mozambique
- 12) Myanmar
- 13) Papouasie-Nouvelle-Guinée
- 14) Pérou
- 15) Qatar
- 16) Serbie

Dans le domaine de la sûreté de l'aviation, les 17 États dont les avancées ont été reconnues par le Conseil en 2019 sont les suivants :

- 1) Bahreïn
- 2) Croatie
- 3) Géorgie
- 4) Ghana
- 5) Jamaïque
- 6) Kazakhstan
- 7) Kenya
- 8) Maldives
- 9) Mauritanie
- 10) Namibie

- 11) Nigéria
- 12) Ouganda
- 13) Qatar
- 14) République dominicaine
- 15) Rwanda
- 16) Trinité-et-Tobago
- 17) Turquie

« Ces récompenses, décernées par le Conseil de l'OACI en appui à notre initiative en cours *Aucun pays laissé de côté*, ont été mises au point afin d'encourager et de reconnaître de manière plus officielle l'engagement des États et les progrès qu'ils réalisent pour rendre notre réseau mondial plus sécuritaire et plus sûr qu'il ne l'est aujourd'hui », a commenté M. Aliu, Président du Conseil.

La mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées mondiales de l'OACI est considérée comme un prérequis essentiel à l'implantation d'une connectivité rapide et planétaire du transport aérien, qui permet à son tour de bénéficier de nombreux avantages socio-économiques.



Au cours des cérémonies d'ouverture de la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI, des États de toutes les régions de l'OACI se sont vu décerner des Certificats du Président du Conseil en reconnaissance des progrès considérables qu'ils ont accomplis en comblant des lacunes en matière de sûreté et de supervision de la sécurité et en améliorant la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées de l'OACI. Les Représentants des États lauréats reconnus pour leur performance en 2018, en compagnie du Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu (centre gauche), et de la Secrétaire générale de l'Institution de l'ONU, Mme Fang Liu (centre).

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514 954-8220

+1 438 402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514 954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)